



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Commission pour la technologie et l'innovation CTI
Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Comité de suivi EEN 2

Mise en œuvre des recommandations faites par Interface dans l'étude “Analyse pour le développement de Swiss Enterprise Europe Network”

Reference : 2016-3-30 Séance MoCo-vFR-def



Introduction

Créé en février 2008 par la Commission Européenne, le réseau Enterprise Europe Network (EEN) permet d'aider les petites et moyennes entreprises (PME) qui recherchent un partenaire dans l'un des pays membre du réseau pour développer leurs activités de recherche et d'innovation ou pour avoir accès aux marchés étrangers. Le réseau EEN regroupe aujourd'hui 625 organisations partenaires dans plus de 60 pays, dont la Suisse depuis 2008.

En Suisse, Euresearch et Switzerland Global Enterprise (S-GE), mandatés respectivement par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), sont responsables de mettre à disposition des entreprises et des milieux académiques les services de EEN. Ensemble, Euresearch et S-GE constituent ainsi Swiss EEN qui, placé sous la conduite de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) depuis 2016, met en œuvre EEN en Suisse. Pour assurer cette responsabilité, la CTI a préparé une nouvelle stratégie d'implémentation de EEN. Simultanément, un « Comité de suivi EEN 2 », réunissant le SEFRI, le SECO et la CTI, a été créé pour en coordonner la mise en œuvre.

Analyse de l'impact de la participation suisse à EEN

Dès juillet 2015, le Comité de suivi EEN 2 a mandaté *Interface* afin qu'elle réalise une étude indépendante de la pertinence pour les PME de la participation suisse à EEN durant la période 2008-2014. L'objectif de cette étude d'impact était de déterminer comment l'offre des services EEN devrait être organisée à l'avenir en Suisse pour accroître l'utilité de ce programme pour les entreprises, notamment les PME, et pour tirer le meilleur profit possible de la contribution suisse au réseau EEN. Les résultats de l'analyse d'*Interface* sont présentés dans son rapport « Analyse zur Weiterentwicklung des Swiss Enterprise Europe Network »¹. Celui-ci comprend quatre recommandations, dûment étayées, visant une visibilité accrue de EEN en Suisse et une meilleure mise à disposition des services fournis aux PME. Elles peuvent être résumées comme suit :

1. Les services offerts par EEN doivent être mieux positionnés
2. L'offre des services EEN doit se faire de manière décentralisée
3. La CTI doit limiter son rôle aux tâches de gestion et de coordination ainsi qu'au contrôle de qualité
4. EEN doit se faire mieux connaître.

Evaluation des résultats de l'analyse de l'impact et propositions pour l'implémentation des recommandations

Un groupe de travail formé de représentants du SEFRI, du SECO, de la CTI, de Euresearch et de S-GE a été chargé d'examiner les résultats et les recommandations d'*Interface* et de proposer au Comité de suivi EEN 2 les mesures à prendre pour assurer leur mise en œuvre, tout en tenant compte :

- Des objectifs fixés par le Comité de suivi EEN pour la mise en œuvre de EEN pendant la période 2016-2020² ;
- Du Message du Conseil fédéral du 18 février 2015 sur la promotion économique pour les années 2016 à 2019, en particulier les éléments concernant la politique régionale et le renforcement du rôle des systèmes régionaux d'innovation (RIS);
- Des résultats de discussions tenues avec des représentants des cantons, spécifiquement les RIS;

¹ Analyse zur Weiterentwicklung des Swiss Enterprise Europe Network, Interface, Luzern, Dezember 2015 (en allemand seulement)

² Voir le document "Swiss Enterprise Europe Network: Detailed concept for the implementation of a new network organization for the period 2016-2020" validé par le Comité de suivi EEN en 2015

- De la réglementation en vigueur dans le cadre du programme EEN et des dispositions de l'accord de coopération signé entre les partenaires suisses à EEN et l'agence européenne chargée de sa mise en œuvre (EASME : Executive Agency for SMEs) ;
- Des objectifs fixés par la CTI pour le développement de ses activités au plan international.

Par ailleurs, l'objectif fixé au groupe de travail a été de privilégier les mesures d'implémentation qui assureront

- Un accroissement de l'utilité et de l'impact de la participation suisse au réseau EEN pour les entreprises innovantes, en particulier les PME et les start-up ;
- Une intégration optimale de EEN au sein des instruments de promotion de l'innovation existant aux plans régional ou national ;
- Une mise en œuvre rapide et efficace, en utilisant le minimum de ressources ;
- Une bonne acceptation de la part de tous les acteurs.

Le groupe de travail a tiré les conclusions suivantes³ de son évaluation du rapport livré par Interface :

- Les données collectées dans le cadre de l'analyse sont très précieuses car elles mettent en évidence des points très concrets qui doivent être améliorés pour accroître l'impact de EEN sur ses clients potentiels et son intérêt pour le paysage de l'innovation suisse ;
- Un message simple, clair et structuré doit être élaboré pour expliquer en quelques mots les avantages qu'offre le réseau EEN, son fonctionnement et l'organisation de ses acteurs. La communication sur EEN doit être développée et mieux ciblée ;
- EEN en Suisse doit continuer à offrir l'ensemble des types de partenariats réalisables, et utiliser tous les instruments de EEN permettant de trouver le partenaire adéquat, car ils ont tous leur utilité (quoiqu'avec une importance inégale) ;
- EEN devrait être présenté comme un instrument de soutien à l'innovation (et non pas à la recherche). Il doit être mieux intégré parmi les instruments de promotion de l'innovation existants et introduit activement auprès des acteurs de la promotion de l'innovation. Si par le passé EEN a été présenté, et utilisé, comme un instrument permettant de conclure aussi bien des partenariats entre chercheurs qu'entre chercheurs et entreprises ou entre entreprises, la priorité devra désormais être donnée au soutien des entreprises innovantes (PME et start-up incluses) ;
- EEN doit se rapprocher de ses clients, en particulier des PME innovantes. Pour ce faire, un « réseau d'innovation » doit être développé, incluant aussi bien des partenaires nationaux (tels que les spécialistes en innovation de la CTI, les coaches CTI, S-GE, Euresearch et d'autres partenaires) que des structures régionales (telles notamment que les RIS). Ce réseau doit fonctionner selon les principes du « no wrong door » et du « shared responsibility », le client étant redirigé vers le spécialiste adéquat, quel que soit son point d'entrée et son besoin spécifique ;
- Les conseillers EEN ne devraient pas être délocalisés dans les régions car un accès aux services EEN homogène sur tout le territoire et pour tous les clients potentiels (milieux de la recherche aussi bien qu'entreprises) serait alors rendu impossible par les spécificités régionales. L'accès aux services EEN devrait au contraire se faire grâce à des conseillers EEN intégrés directement à la CTI. Le conseil aux clients devrait cependant se dérouler en étroite collaboration avec les partenaires régionaux, pour autant que ceux-ci aient été la porte d'accès aux services EEN. L'intégration de EEN à une structure nationale telle que la CTI, respectivement à Innosuisse, est d'autant plus indispensable que l'accord de coopération limite à 2-3 le nombre d'institutions nationales qui peuvent contribuer directement au réseau EEN ;
- Il revient à la CTI, avec les partenaires adéquats, de mettre en place progressivement ce réseau d'innovation, d'assurer la bonne formation et information de tous les acteurs et de coordonner

³ Voir le document « Implementation of EEN in Switzerland : implementation of the recommendations resulting from the study Analyse zur Weiterentwicklung des Swiss EEN » validé par le Comité de suivi EEN 2 en 2016

donner les activités. Elle doit également assurer la mise à disposition des services EEN concernant les partenariats entre entreprises et acteurs de la recherche ou entre entreprises et visant le transfert de technologie. Comme actuellement, S-GE se chargera des partenariats entre entreprises visant l'accès aux marchés étrangers et la promotion des exportations.

Décisions prises par le Comité de suivi EEN 2 : mesures d'implémentation et organisation future de Swiss EEN

Sur proposition du groupe de travail, le Comité de suivi EEN 2 a donc pris les décisions suivantes concernant l'organisation et l'implémentation de EEN en Suisse à partir de 2016 :

1. La priorité de EEN en Suisse doit être désormais placée sur l'établissement de partenariats entre entreprises innovantes et partenaires de la recherche de même que sur le transfert de technologies ou de services entre entreprises. EEN continuera cependant de couvrir en Suisse tous les types de partenariats rendus possibles, et à utiliser l'ensemble des instruments mis à disposition, par le réseau EEN ;
2. La CTI doit mettre en place un « Réseau d'innovation », rassemblant l'ensemble des partenaires nationaux ou régionaux responsables du soutien aux entreprises innovantes, en particulier les partenaires RIS. Elle devra en assurer la gestion opérationnelle notamment la bonne intégration avec ses propres instruments de promotion de l'innovation. La CTI devra se coordonner avec les partenaires principaux du « Réseau d'innovation », notamment S-GE, les RIS et Euresearch, pour préciser les tâches et les responsabilités de ces institutions au sein du Réseau d'innovation et dans le cadre de leur offre de services EEN ;
3. La CTI doit développer, en complément aux instruments EEN existants et en collaboration avec les partenaires du « Réseau d'innovation », un "Innovation Helpdesk" dont la mission sera non seulement d'aider à l'établissement de partenariats transnationaux mais aussi de conseiller les clients d'EEN sur l'ensemble des possibilités d'obtenir un soutien, financier ou autre, pour leurs projets de partenariats ;
4. La CTI doit préparer, lorsque la répartition des tâches des membres du consortium EEN et des partenaires du Réseau d'innovation aura été fixée, un concept de communication pour Swiss EEN permettant de donner à EEN une meilleure visibilité.